SANNOIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
www.ville-sannois.fr

ARRETE DU MAIRE
N° 2026/387

Service Police Municipale
Réf agent : GT

OBJET : INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION LE VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2026 DE 17H00 À 21H00 À L'OCCASION DU FEU D'ARTIFICE.

LE MAIRE DE SANNOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1 et L.2213-4,
VU le Code de la Route, articles R 325-12, R 417-10,
Vu l'arrêté N° 2026/20 du 7 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués,

Considérant le tir d'un feu d'artifice pour l'inauguration des festivités de Noël, place du Général Leclerc.
Considérant le périmètre de sécurité d'un rayon de 50 mètres depuis le pas de tir.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation de tout véhicule est interdite, le vendredi 18 décembre 2026 de 17h00 à 21h00 excepté les véhicules de secours :

- **Avenue Damiette du boulevard Charles de Gaulle à la rue George Clemenceau**
- **Boulevard Charles de Gaulle de la rue Henri Dumont à la rue Vauconsant**
- **Boulevard Charles de Gaulle de l'avenue Mauvoisin à la rue du Lieutenant Georges Keiser**

ARTICLE 2 : La circulation sera déviée selon la signalisation mise en place.
ARTICLE 3 : Les usagers de la circulation sont tenus de se conformer aux indications et sommations des agents du service d'ordre.
ARTICLE 4 : Ces mesures entreront en vigueur dès la publication du présent arrêté et la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.
ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr.
ARTICLE 6 : Monsieur la Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à **:**

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de la circonscription d'Ermont
- Madame la Major, responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la police municipale de Sannois

Fait à SANNOIS, le 27 octobre 2026
Pour le Maire et par délégation
Benoit ZAMBUJO

Adjoint au Maire
Délégué à la sécurité et à l'Attractivité du territoire
Délégation générale

VILLE DE SANNOIS - 95111 Val d'Oise -

Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1 du CGCT
publié le 28 octobre 2026